



Ordre des Architectes
conseil francophone et germanophone

THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	22/05/2015		Cfg-OA
			HEURE	13H30	

1. APPROBATION DES PV DU 20/03/2015 ET DU 24/04/2015

DECISION : les PV des séances du 20/03/2015 et du 24/04/2015 sont approuvés (par les membres présents lors des séances concernées).

Vu l'absence du quorum requis pour vote lors de la réunion du 24 avril 2015, les points 2.2.1., 2.2.2., 2.4. et 4.2. de l'ordre du jour de cette réunion font l'objet d'une seconde délibération et sont approuvés.

Vu le remplacement d'Albane NYS par un autre mandataire du Hainaut dans la composition du groupe de travail « Assurances » (voir ci-dessous point 2.2.), le point 2.3. de l'ordre du jour de la réunion du 24 avril est devenu sans objet. Le vote intervenu sur ce point n'est donc pas entériné en seconde délibération.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Commission « chambre wallonne »

DECISION : le Cfg-OA approuve la proposition de plaquette d'informations sur la chambre wallonne, sous réserve de quelques modifications définies, et charge le comité de direction du Cfg-OA de finaliser la présentation de celle-ci comme suit : réduire la taille du document et/ou ajouter des informations sur la carte (verso) et améliorer la distinction entre les provinces.

2.2. GT « Assurances »

DECISION : le Cfg-OA valide la nomination de monsieur HONOREZ en tant que remplaçant de madame NYS au GT « Assurances ». Par ailleurs, il est signalé que le GT souhaite procéder à un sondage auprès des confrères, ce sondage s'articulerait autour des 3 axes suivants :

- l'assurance « garantie décennale » ;
- l'assurance « exploitation » ;
- l'assurance « tous risques chantiers ».

Dans la perspective de ce sondage, il est demandé au service juridique de rechercher dans la jurisprudence les affaires liées aux problématiques rencontrées en matière d'assurance. Il est également demandé au service juridique, dans le cadre de la discrimination relevée par la Cour Constitutionnelle entre les architectes et les autres acteurs de la construction au niveau de l'obligation d'assurance, de se procurer le projet de loi qui avait été rédigé en la matière.

Le Cfg-OA demande que soit portée au Conseil National la proposition d'adjointre au GT « National » 2 juristes (1 FR + 1 NL) et valide la candidature de Brice DEJONG comme suppléant francophone pour le GT national « Assurances ».

2.3. [GT « Missions et honoraires »](#)

DECISION : le Cfg-OA approuve la composition du GT « Missions et honoraires » comme suit : M. MEIERS, S. MOUFFE, V. HONOREZ, V. DEHON, M.-M. MENNENS et F. LAPOTRE.

Afin de communiquer aux membres de ce GT les actions déjà menées par le précédent GT, la présence de Christian SATIN est souhaitée lors de la première réunion.

2.4. [GT « Marchés publics »](#)

2.4.1. [GT national « Concours d'architecture – déontologie »](#)

DECISION : le Cfg-OA valide les candidatures francophones pour faire partie du GT national « Concours d'architecture – déontologie » comme suit :

Effectif : J. SYNE et son suppléant : F. LOSANGE

Effectif : P. SAUVEUR et son suppléant : D. LESAGE

Il est demandé aux membres effectifs de communiquer systématiquement les informations nécessaires à leur membre suppléant respectif.

2.4.2. [Liste d'architectes agréés](#)

DECISION : le Cfg-OA demande aux membres du GT « Concours d'architecture – déontologie », à savoir, messieurs J. SYNE et P. SAUVEUR -, ainsi qu'à monsieur J.-P. NAVEZ, de se pencher sur la proposition du GT « Marchés publics » d'établir une liste d'architectes, composée de mandataires du Cfg-OA, qui serait consultée lors de la mise en place d'un jury ou d'un comité d'avis. En tout état de cause, le terme « agréé » ne convient pas et devrait être remplacé par un terme faisant référence à l'absence de conflit d'intérêt.

Par ailleurs, le Cfg-OA demande au GT « Marchés Publics » de s'intéresser particulièrement à la procédure Design and Build et à la notion d'indépendance de l'architecte.

2.5. [GT « architecte-fonctionnaire/architecte-indépendant »](#)

Ce point n'est pas abordé ce jour.

3. JURIDIQUE

3.1 [Formation permanente](#)

DECISION : le Cfg-OA marque son accord quant à la mise en ligne du module « Formation permanente » tel qu'il est développé à ce jour.

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

4.1. [Compte-rendu de la séance du 4 mai 2015](#)

Ce point n'est pas abordé ce jour.

4.2. [Déménagement du siège du Vlaamse Raad et du Vlaams-Brabant](#)

DECISION : le Cfg-OA estime pouvoir marquer son accord sur le déménagement du Vlaamse Raad pour autant que d'une part, le Conseil de l'Ordre du Vlaams Brabant ne déménage pas et que d'autre part, le siège du Conseil National ne soit pas transféré à Akenkaai (siège du Vlaams Brabant).

4.3. [Réforme de l'Ordre](#)

Ce point n'est pas abordé ce jour.

5. FINANCES

/

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. [Soutien de l'Ordre aux prix d'architecture et autres manifestations](#)

POUR INFO

8.2. [Présentation des BIM](#)

Ce point n'est pas abordé ce jour.

8.3. [Conseil supérieur du logement de Wallonie](#)

DECISION : le Cfg-OA valide les candidatures suivantes :

Effectif : Catherine Guillaume et son suppléant : Marc POLL

Effectif : Ariane HECHT et son suppléant : Nathalie NITELET ou Jean-Philippe VAN EYSDEN, si cette dernière ne souhaite plus participer à ce Conseil.

8.4. [Exception à l'enregistrement des présences sur les chantiers de plus de 800.000 € pour certains intervenants](#)

DECISION : Il est demandé au service juridique de vérifier quelles sont ces exceptions.

Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Cfg-OA.

8.5. [Architectes belges assurés via une compagnie d'assurance luxembourgeoise](#)

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 17h45
